

Madame Luce Asselin, sous-ministre associée à l'Énergie et aux Mines
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-407
Québec (Québec) G1H 6R1
Le samedi, 28 octobre 2017

Objet : Retrait des projets de règlement de la Loi sur les hydrocarbures

Le 20 septembre 2017, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec a publié les trois règlements suivants :

- Licences d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures et autorisation de construction
- Activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu terrestre
- Activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu hydrique

Ces règlements d'un laxisme scandaleux feraient du Québec le paradis de l'industrie des hydrocarbures au moment même où la planète doit diminuer le plus rapidement possible la production et la consommation d'énergies fossiles. C'est avec ces projets de règlements en poche que le premier ministre Couillard se présentera à la COP22 à Bonn le 6 novembre prochain? Inacceptable!

Les projets de règlements doivent être retirés et l'application de la Loi sur les hydrocarbures doit être suspendue jusqu'à ce qu'un nouveau cadre réglementaire soit élaboré pour interdire les forages, par fracturation ou non, pour mettre nos milieux de vie et nos milieux naturels à l'abri de l'appétit des pétrolières et pour retirer le sous-sol du Québec de leurs griffes.

Ces projets de règlements et la loi dont ils permettraient l'entrée en vigueur ne sont aucunement acceptables pour la population du Québec car

- Les Québécois n'ont jamais consenti à ce que l'État subventionne les compagnies pétrolières et gazières à coups de dizaine de millions de dollars et [plus des deux tiers d'entre eux s'opposent à ces subventions.](#)
- Les forages ne sont pas plus acceptables sur les terres du domaine de l'État (Forêt de la Seigneurie Joly de Lotbinière, forêts publiques des TNO de la Gaspésie, aires protégées, parcs nationaux, lacs, rivières etc.) que sur les terres

privées; le patrimoine naturel appartient aux générations qui suivront, ce n'est pas à nous de le dilapider ni de le contaminer.

- Non acceptabilité dans le monde agricole, qui serait fortement ciblé, et qui a demandé de soustraire entièrement la zone agricole permanente du développement des hydrocarbures. [Communiqué de l'UPA](#)
- La non-acceptabilité est aussi exprimée dans le milieu syndical, communautaire et dans plusieurs autres milieux.
- Quel que soit le procédé employé et le nom qu'on lui donne, la population québécoise n'en veut pas. *Pas chez nous, pas chez vous, pas du tout.*

Des changements mineurs ou majeurs ne changeraient rien au fait que le développement de la filière des hydrocarbures ne bénéficie pas de l'acceptabilité sociale au Québec. Les Québécois ne doivent pas devenir des locataires sur leurs propres terres, privées ou publiques; ils ne vous ont pas autorisés à vendre des permis sur leur sous-sol ni à transformer ces permis en droits réels immobiliers, ce qui arrivera si vos règlements sont adoptés et si la Loi sur les hydrocarbures entre en vigueur. Arrêtez ce projet suicidaire avant qu'il ne soit trop tard.

Nous vous remercions de votre attention et nous sommes à votre disposition pour vous donner des explications supplémentaires.

Denis Dessaint

418-227-5226

info500@globetrotter.net

c. c. : Monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec

c. c. : Monsieur Pierre Moreau, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

c. c. : Monsieur Paul Busque, Député de Beauce-Sud